



## **Ville de Marseille - Mairie de Marseille**

**DGAVTL-DC-SM (20704)**

### **Règlement de consultation - Annexe 2 : cadre du mémoire technique**

**PRESTATIONS DE TRANSPORT, MANUTENTION ET  
LOGISTIQUE D'OBJETS PATRIMONIAUX, FRAGILES OU  
PRÉCIEUX - VILLE DE MARSEILLE**

**Numéro de la consultation :** 26\_1129

**Procédure de passation :** Appel d'offres ouvert

**Date de notification :**

## Sommaire

|                                                                                                                              |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Article 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....</b>                                                                               | <b>4</b> |
| <b>Article 2 - STRUCTURATION DU MÉMOIRE.....</b>                                                                             | <b>4</b> |
| <b>A - VALEUR TECHNIQUES DE L'OFFRE (50 POINTS).....</b>                                                                     | <b>5</b> |
| 2.1 Pertinence du profil, de la structuration et des références du candidat (10 points)                                      | 5        |
| 2.1.1 Présentation générale de l'entreprise.....                                                                             | 5        |
| 2.1.2 Expérience et références.....                                                                                          | 5        |
| 2.1.3 Outils et savoir-faire métier.....                                                                                     | 5        |
| 2.1.4 Gestion et sûreté du fret.....                                                                                         | 5        |
| 2.1.5 Réseau territorial.....                                                                                                | 5        |
| 2.2 Description et adéquation des moyens humains et de leur organisation avec l'exécution des prestations (10 points).....   | 5        |
| 2.2.1 Composition et structuration de l'équipe.....                                                                          | 5        |
| 2.2.2 Compétences et qualifications.....                                                                                     | 6        |
| 2.2.3 Gestion des convoyeurs.....                                                                                            | 6        |
| 2.3 Description et adéquation des moyens techniques et des infrastructures avec l'exécution des prestations (10 points)..... | 6        |
| 2.3.1 Parc de véhicules (approche technique).....                                                                            | 6        |
| 2.3.2 Entrepôts et stockage.....                                                                                             | 6        |
| 2.3.3 Sûreté et sécurité des opérations (2 points).....                                                                      | 7        |
| 2.4 Démonstration de la maîtrise du candidat des opérations de conditionnement (5 points).....                               | 7        |
| 2.4.1 Conception et qualité des caisses.....                                                                                 | 7        |
| 2.4.2 Compétences des caissiers.....                                                                                         | 7        |
| 2.5 Qualité de l'organisation opérationnelle du projet (10 points).....                                                      | 7        |
| 2.5.1 Méthodologie de gestion de projet.....                                                                                 | 7        |
| 2.5.2 Coordination d'expositions.....                                                                                        | 7        |
| 2.5.3 Gestion douanière et flux internationaux.....                                                                          | 7        |
| 2.5.4 Gestion des aléas et réactivité.....                                                                                   | 7        |
| 2.6 Présentation détaillée des outils de gestion administrative et financière du candidat (5 points).....                    | 8        |
| 2.6.1 Capacité de chiffrage.....                                                                                             | 8        |
| 2.6.2 Suivi financier des opérations.....                                                                                    | 8        |
| <b>B. VALEUR ENVIRONNEMENTALE DE L'OFFRE (10 POINTS).....</b>                                                                | <b>8</b> |

|                                                                                                                                                                  |   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 2.7 Démonstration de la performance environnementale du parc (3 points).....                                                                                     | 8 |
| 2.8 Présentation de la démarche d'éco-conditionnement mise en oeuvre par le candidat (3 points).....                                                             | 9 |
| 2.9 Pertinence de l'organisation des déplacements et mobilité (2 points).....                                                                                    | 9 |
| 2.10 Présentation de la gouvernance RSE et de la gestion environnementale appliquée par le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations (2 points)..... | 9 |

## 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent cadre de mémoire technique devra impérativement être respecté par le candidat.

Les réponses devront être apportées directement dans chacune des rubriques ci-après, en respectant strictement la structure et la numérotation proposées.

Tout renvoi à un document extérieur devra être limité et précisément identifié. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas tenir compte des éléments insuffisamment explicités dans le présent mémoire.

Le mémoire technique constitue la base exclusive de l'analyse de la valeur technique et de la valeur environnementale de l'offre.

Le mémoire technique est limité à **cent (100) pages maximum (recto)**, hors annexes éventuelles. Il est recommandé au candidat qu'il soit rédigé en police **Arial, taille minimale 10,5**.

Tout mémoire ne respectant pas le présent cadre pourra être rendu difficilement analysable et être pénalisé lors de l'évaluation des offres.

Le candidat est invité à apporter des **réponses précises**, directement en lien avec les attendus exprimés.

Les documents de nature commerciale ou institutionnelle (plaquettes de présentation, supports marketing, etc.) **ne sauraient se substituer aux réponses attendues et ne seront pas pris en compte dans l'analyse**.

La clarté, la concision et le caractère opérationnel des réponses seront **particulièrement appréciés**.

## 2 - STRUCTURATION DU MÉMOIRE

Le mémoire est structuré en deux parties distinctes :

- A. Valeur technique de l'offre (50 points)
- B. Valeur environnementale de l'offre (10 points)

## A – VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (50 POINTS)

### 1 - Description et adéquation des moyens humains et de leur organisation avec l'exécution des prestations (10 points)

#### 1.1 Composition et structuration de l'équipe

Attendus : Présentation détaillée des équipes avec :

- CEO / direction
- direction opérationnelle
- commerciaux
- coordinateurs (il est rappelé que l'article 4.3 du CCTPC prévoit une obligation de **3 ans d'expérience** dans des fonctions similaires)
- chefs d'équipe (il est rappelé que l'article 4.6 du CCTPC prévoit une obligation de **3 ans d'expérience** dans des fonctions similaires)
- emballeurs / layetiers
- chauffeurs

Pour chaque profil spécifier la formation, les habilitations, les années d'expériences et l'ancienneté dans l'entreprise.

#### 1.2 Compétences et qualifications

Attendus :

- mise à jour habilitations professionnelles (CACES, levage, travail en hauteur...) ;
- formation continue ;
- compétences linguistiques ;
- spécialisation en transport d'œuvres.

## **2 - Description et adéquation des moyens techniques, des infrastructures et des capacités logistiques avec l'exécution des prestations. (15 points)**

### **2.1 Parc de véhicules (approche technique)**

Attendus :

- caractéristiques techniques ;
- équipements (climatisation, suspension, sécurité) ;
- adaptation aux contraintes d'accès.

Attention : Les éléments environnementaux sont à traiter en partie B.

### **2.2 Entrepôts et stockage**

Attendus :

- localisation et organisation ;
- sécurité (intrusion, incendie...) ;
- contrôle climatique ;
- présence de chambre forte ;
- existence d'entrepôts sous douane ;
- possibilité de sécurisation des véhicules chargés dans l'enceinte des entrepôts.
- Veille sanitaire et propreté.

### **2.3 Outils de gestion logistique**

Attendus :

- outils et logiciels utilisés pour :
  - optimisation des itinéraires ;
  - optimisation des chargements ;
- capacité d'anticipation logistique.

### **2.4 Sûreté et sécurité des opérations (2 points)**

Attendus :

- dispositifs de sécurité ;
- traçabilité ;
- gestion des risques (casse, vol, sinistre) ;
- protocoles d'intervention.

### **2.5 Gestion du fret aérien**

Attendus :

- maîtrise et aptitudes à la gestion du fret aérien ;
- gestion des réservations

### **2.6 Réseau territorial**

Attendus :

- réseau d'agences en France
- réseau international
- partenaires et correspondants
- solution d'overnight sécurisées

### **3 - Démonstration de la maîtrise du candidat pour les opérations de conditionnement (5 points)**

#### **3.1 Conception et qualité des caisses**

Attendus :

- résistance aux chocs et vibrations ;
- stabilité thermique et hygrométrique ;
- adaptation aux œuvres.

#### **3.2 Compétences des caissiers**

Attendus :

- qualification des caissiers ;
- expérience « fine art » ;
- références.

### **4 - Qualité de l'organisation et de la gestion opérationnelle des prestations (15 points)**

#### **4.1 Méthodologie de gestion de projet**

Attendus :

- planification ;
- coordination ;
- communication ;
- livrables.

#### **4.2 Coordination des intervenants au sein d'un projet d'exposition**

Attendus :

- gestion multi-acteurs ;
- coordination avec régisseurs et prêteurs ;
- organisation globale des flux.

#### **4.3 Gestion douanière et flux internationaux**

Attendus :

- maîtrise des formalités douanières ;
- gestion import/export ;
- coordination internationale.

#### **4.4 Prise en charge et coordination des convoyeurs**

Attendus :

- modalités de prise en charge (transport, hébergement, coordination) ;
- expérience avec convoyeurs ;
- capacité d'interaction avec prêteurs et institutions ;

#### **4.5 Gestion des aléas et réactivité**

Attendus :

- capacité d'intervention en urgence ;
- gestion des imprévus ;
- solutions proposées.

### **5 - Présentation détaillée des outils de gestion administrative et financière du candidat (5 points)**

#### **5.1 Capacité de chiffrage**

Attendus :

- rapidité d'établissement des devis ;
- précision des estimations.

#### **5.2 Suivi financier des opérations**

Attendus :

- gestion et transparence des plus et moins-values ;
- qualité de la communication avec le pouvoir adjudicateur ;
- connaissance des spécificités du fonctionnement de l'administration publique.

### **B. VALEUR ENVIRONNEMENTALE DE L'OFFRE (10 POINTS)**

#### **1 - Démonstration de la performance environnementale du parc (3 points)**

Attendus : Le candidat décrit de manière précise la composition de son parc de véhicules affecté à l'exécution des prestations, en précisant notamment :

- l'âge moyen du parc ;
- la répartition des véhicules selon les normes européennes d'émission (notamment Euro V, Euro VI ou équivalent) ;
- la part de véhicules à faibles émissions (électriques, hybrides, GNV, bioGNV ou équivalent) ;
- le classement Crit'Air des véhicules utilisés, lorsque applicable ;

Une attention particulière sera portée :

- à la part de véhicules conformes à la norme Euro VI ou équivalent ;
- à la trajectoire de renouvellement du parc ;
- à la capacité du candidat à limiter l'impact environnemental de ses transports, notamment en zone urbaine.

Le candidat pourra utilement préciser le pourcentage de son parc conforme à chaque norme.

## **2 - Présentation de la démarche d'éco-conditionnement mise en oeuvre par le candidat (3 points)**

Attendus :

- pourcentage de réemploi des caisses et matériaux d'emballage ;
- stratégie de réduction des matériaux utilisés ;
- optimisation des conditionnements ;
- limitation des déchets liés aux opérations.

## **3 - Pertinence de l'organisation des déplacements et mobilité (2 points)**

Attendus :

- optimisation des tournées et limitation des trajets à vide ;
- organisation logistique réduisant les déplacements inutiles ;
- recours à des mobilités alternatives pour les équipes (véhicules légers, transports en commun, mobilités douces) ;
- limitation de la présence de véhicules lourds hors phases opérationnelles.

## **4 - Présentation de la gouvernance RSE et de la gestion environnementale appliquée par le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations (2 points)**

Attendus :

- présence d'un responsable ou référent RSE identifié ;

- structuration générale de la démarche environnementale (politique, objectifs, suivi) ;

Le candidat décrit également :

- sa politique de gestion des déchets, notamment ceux issus des emballages et conditionnements ;
- les dispositifs de tri, de recyclage et de valorisation ;
- les actions mises en œuvre pour réduire les déchets à la source ;

Le candidat précise enfin :

- les mesures mises en œuvre pour limiter la consommation énergétique de ses bureaux et entrepôts ;
- les dispositifs d'optimisation énergétique (éclairage, régulation thermique, équipements).